



Dans la filière culturelle, la fusion en un seul corps de tous les professeurs d'enseignement artistique favoriserait l'harmonisation des statuts. PLAINPICTURE/HERO IMAGES

Fonction publique

Corps et cadre d'emplois: la tentation de l'alignement

Les filières sont traversées par un mouvement d'unification entre cadres d'emplois et corps d'autres versants de la fonction publique ou de rapprochement avec d'autres cadres d'emplois de la territoriale. Une tendance indépendante de la concertation Action publique 2022.

Se replier ou s'ouvrir? Se distinguer ou se rapprocher? La question, sensible, alors que le gouvernement veut «refonder le contrat social» avec ses agents et arrêter son programme de réforme Action publique 2022, traverse filières et cadres d'emplois. Les territoriaux, via associations ou syndicats, se veulent force de propositions pour faire évoluer leurs métiers et s'adapter aux attentes des usagers des services publics, mais

sans perdre leur spécificité, par exemple leur formation, ni remettre en cause le statut de fonctionnaire. Pas question de subir la volonté du gouvernement de «moderniser le statut de la fonction publique et d'apporter des souplesses nécessaires».

POUR UNE HAUTE FONCTION PUBLIQUE UNIFIÉE

Si certaines propositions sont anciennes, d'autres s'inscrivent davantage dans une perspective ouvertement anticipatoire. Ainsi en est-il dans la filière administrative. L'Association des administrateurs territoriaux français (AATF) a lancé, en mars 2018, un débat au sein de son conseil d'administration et de ses délégations territoriales pour être «acteur plutôt que spectateur». Même si la question de l'évolution de la gestion du cadre d'emplois était «un engagement de

campagne» pris à l'occasion de l'élection du nouveau bureau, Fabien Tastet, son président, considère qu'il serait indécent de «réformer la fonction publique sans réfléchir à l'avenir de la haute fonction publique».

Les 1000 administrateurs regroupés à l'AATF ont ainsi à examiner au moins deux scénarios. L'un porte sur un «rapprochement des trois versants de la fonction publique en un seul cadre d'emplois des administrateurs publics, rattaché à un centre de gestion national». L'autre propose la généralisation du dispositif du détachement de tous les agents «A+» avec un cadre d'emplois intercollectivités, employeur unique national de tous les administrateurs territoriaux affectés dans les collectivités sous forme d'un détachement fonctionnel.

RENFORCER LA MIXITÉ

S'il est question, pour ces hauts fonctionnaires territoriaux, de poser les conditions d'une carrière conforme à leurs attentes et de rétablir l'attractivité du cadre d'emplois, l'enjeu est aussi plus large. Fabien Tastet évoque le renforcement de la «mixité» et le «mélange» au sein d'une fonction publique «très segmentée». L'association prône davantage d'allers-retours entre la fonction publique d'Etat et la territoriale. Une préoccupation qui rejoint l'un des thèmes de la concertation ouverte par le gouvernement en février, relative aux transitions professionnelles et aux mobilités, motivée notamment par la nécessité d'imprégner davantage le niveau national des questions de territoire.

Dans la filière culturelle, le statut des professeurs d'enseignement artistique (PEA) exerçant dans les écoles territoriales serait à aligner sur celui des profes-

JURIDIQUE

L'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique autorise, à son article 1, des dispositions statutaires communes pour régir des corps et des cadres d'emplois de fonctionnaires relevant de la même catégorie et d'au moins deux des trois fonctions publiques. A condition que l'ordonnance soit ratifiée et qu'un décret en fixe les modalités d'application.



L'EXPERT

CHRISTOPHE VITAL, trésorier de l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF) (*)

«Une vision transversale des métiers est indispensable»

«L'AGCCPF réforme ses statuts en vue de devenir une fédération des professionnels des musées et du patrimoine public. Il faut décloisonner les métiers. Avoir une vision transversale est aujourd'hui indispensable. Les conservateurs du patrimoine territoriaux subissent une injustice révoltante, en ne pouvant pas accéder au généralat, ouvert à leurs collègues nationaux. Ils suivent la même formation, remplissent les mêmes missions, et des passerelles existent entre l'Etat et la territoriale. C'est une question d'égalité que les conservateurs territoriaux et ceux de la fonction publique d'Etat mènent leur carrière selon le même déroulé. Il n'est pas incohérent de penser à rapprocher les conservateurs avec les administrateurs territoriaux et l'ensemble des collègues de la catégorie A+ avec lesquels ils travaillent. Un tronc commun de formation avec les administrateurs est envisageable si la spécificité du métier de conservateur est préservée. A niveau de formation et de responsabilité égal, ce n'est pas choquant d'aligner les statuts. C'est même souhaitable, à condition de le faire par le haut.»

(*) Et président de la section fédérée des Pays de la Loire.

seurs des écoles nationales supérieures d'art (les professeurs d'Etat). «Ils font le même travail et préparent aux mêmes diplômes nationaux d'enseignement supérieur», note Maud Le Garzic, coordinatrice de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (Andea).

Mais ce n'est pas la perspective de la réforme qui aiguillonne les représentants associatifs ou syndicaux. Vieille de quinze ans, la demande remonte à l'organisation de l'enseignement supérieur autour des grades licence-master-doctorat (LMD). Depuis 2002, les écoles territoriales d'art et de design composent avec un statut de PEA qui n'inclut pas ○●

Différenciation indiciaire versus mobilité

Les envies de rapprochement de certains cadres d'emplois avec d'autres corps butent contre la mesure de différenciation du point d'indice par versant de la fonction publique. Celle-ci irait à l'encontre même de la mobilité interfonctions publiques et entrerait un coin dans l'accord rela-

tif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Alors que le gouvernement fait appel à «la nécessaire responsabilisation des employeurs publics» dans son document d'orientation paru en février, la grogne des élus locaux et l'opposition des syndicats semblent avoir été entendues.

Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, a annoncé en avril que «si les employeurs publics n'en veulent pas, nous n'allons pas leur imposer». A vérifier dans les préconisations finales du Programme Action publique 2022.

●○○ les missions relevant de l'enseignement supérieur, notamment la recherche, et, depuis 2011, avec une structuration au sein d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC) mal adapté aux particularités de ce même enseignement. Alors que les EPCC dépendent entre 70 et 90% du financement territorial, l'alignement

n'est pas vu d'un bon œil par les collectivités. Il emporterait, selon la commission « culture » de France urbaine, « des conséquences financières importantes », d'autant moins envisageables « depuis que l'Etat veut contractualiser 1,2% d'augmentation maximale des dépenses de fonctionnement » d'ici à 2022.

Si Maud Le Garzic ne rejette pas la fusion des PEA et des professeurs d'Etat en un seul corps, c'est, pour la cosecrétaire générale du Snead-CGT (Syndicat national des écoles d'art et de design), Sarah Fouquet, la seule solution « honnête » : « la pérennisation de nos activités ne peut pas dépendre de contextes locaux économiques et notre tutelle pédagogique, le ministère

Dans les bibliothèques

Remis en juillet 2017, le rapport de Pierre Carbone, inspecteur général des bibliothèques, recommande de regrouper des épreuves des concours externe et interne de conservateurs de bibliothèque des fonctions publiques d'Etat et territoriale et préconise de fusionner en un corps unique conservateurs généraux et conservateurs de bibliothèques.

de la Culture, doit être notre employeur ». Pour l'autre cosecrétaire général, Alain Bourges, « c'est la seule façon de parvenir à une réelle harmonisation et à une réelle mobilité ». Le syndicat s'affirme « évidemment favorable à un décloisonnement des trois fonctions publiques et à une harmonisation des statuts ».

DÉCLOISONNEMENT DES TROIS VERSANTS

Même écho dans la filière technique. Associée à un syndicat représentatif – le Syndicat des managers publics de santé (SMPS), affilié à l'Unsa –, l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) a écrit en mars dernier à Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, pour soutenir la démarche qui veut faciliter la mobilité entre les corps et cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et hospitaliers. Si le SMPS veille ainsi à ne pas décrocher l'ingénierie hospitalière du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux revu par un décret de 2016, il s'agit aussi de travailler à « une quasi-fusion de nos deux versants », explique Patrick Berger, président de l'AITF.

A terme, tous les ingénieurs publics pourraient ainsi se retrouver au sein d'une filière technique unique, fonction publique d'Etat comprise. Une condition sine qua non de la survivance des ingénieurs publics qui sont menacés, selon le président associatif, d'une « mise à l'index » et de leur « remplacement par des ingénieurs du privé ». ● Nathalie Levray

L'école d'art offre un enseignement supérieur, et sert aussi de pôle culturel

Statut La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite loi « Fioraso », du 22 juillet 2013, impose de traiter le sujet des conditions d'alignement du statut de professeur territorial des écoles d'art (PEA) sur celui du professeur des écoles nationales supérieures d'art. Or, en 2017, sont apparues des propositions d'évolution du statut des professeurs d'Etat vers celui d'enseignant-chercheur, sans viser les PEA. Un risque pour les écoles territoriales « de perdre de leur attractivité et de leur influence », alerte Kader Mokaddem, président de la Coordination nationale des enseignants et des écoles d'art et enseignant-chercheur à l'Ecole supérieure d'art et de design de

Saint-Etienne. « Ce n'est pas une revendication catégorielle : investir dans ce champ pour une collectivité, c'est garantir une vitalité, par la présence des étudiants, l'activité économique et l'animation qu'ils produisent », ajoute-t-il.

L'école d'art offre non seulement un enseignement supérieur, elle sert aussi de pôle culturel. « Les élus devraient tenir compte de cette dimension pour évaluer le coût réel d'un alignement du statut des PEA sur celui des professeurs d'Etat, soit moins de mille enseignants. C'est un investissement d'avenir pour élaborer une politique nationale territorialisée des arts et aider à maintenir localement des jeunes et de la culture », conclut l'enseignant. ●



KADER MOKADDEM, président de la Coordination nationale des enseignants et des écoles d'art, enseignant-chercheur à l'Ecole supérieure d'art et de design de Saint-Etienne.

B. QUADRINI / KR IMAGES PRESSE